

Le Souverain Ambassadeur de France près
le Saint Siège certifie que la Boîte
confiée aux soins de Monsieur Vabry et
adressée à Mademoiselle Bonne d'Acosta
à Paris ne renferme que des chapellets
benis et des Indulgences, il prie Messieurs
de la Douane d'avoir égard à cette
Déclaration

Donné ce 13 novembre 1828.

Le Vte de Brokeraubrand

